



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1274 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE

Ce projet de règlement vise à autoriser, dans tous les parcs de la Ville et à certaines conditions, la consommation d'alcool accompagnant un repas, à l'exception du parc-nature du boisé Du Tremblay.

Il vise également à autoriser, dans certaines rues locales résidentielles et à certaines conditions, la pratique du jeu, d'un sport ou d'une activité.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 3 juillet 2024

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière